

Montreuil,
le lundi 2 novembre 2020

Émetteur : Simona Burgio - Chef de projet RH - Ucanss 01 45 38 81 68 - sburgio@ucanss.fr

Objet : Sensibilisation en e-learning : accueillir et travailler avec des personnes en situation de handicap

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional

Dans le cadre de la convention signée avec l'Agefiph, l'Ucanss a établi un partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH).

La FFH, association loi 1901 fondée le 13 juillet 1963 à Paris, est reconnue d'utilité publique depuis 1983. Son objectif est de proposer une activité sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel.

Ce partenariat prévoit notamment la mise à disposition de 2 modules de sensibilisation à destination du personnel d'accueil du public en situation de handicap et pour les salariés souhaitant connaître davantage le sujet du handicap.

Les modules, réalisés par TH Conseil, sont les suivants :

- Accueillir un public handicapé : enjeux et bonnes pratiques,
- Travailler avec une personne en situation de handicap.

La sensibilisation « Accueillir un public handicapé : enjeux et bonnes pratiques » propose des outils à la fois théoriques et opérationnels pour l'accueil de personnes en situation de handicap et, plus généralement de toute personne présentant un besoin spécifique dans un établissement recevant du public (ERP).

Ce module permet à l'apprenant de mieux comprendre l'enjeu de l'accessibilité et de l'accueil de personnes handicapées, d'identifier leurs principaux besoins en fonction de la situation de handicap rencontrée, et d'adopter les bons réflexes dans des situations courantes du quotidien ainsi qu'en cas d'urgence (évacuation, etc.). La durée moyenne du module de sensibilisation est de 30 à 45 minutes.

Il permet également d'anticiper l'obligation de formation du personnel d'accueil, dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes (art L. 4142-3-1 du Code du travail) - Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 (art. 2 et 3).

La sensibilisation « Travailler avec une personne en situation de handicap » permet de se familiariser aux enjeux du handicap en milieu professionnel, d'aborder le sujet avec confiance en entreprise (entretien d'embauche, intégration, quotidien avec un collègue handicapé...), de répondre aux besoins spécifiques des collaborateurs ou encore de prendre les décisions les mieux adaptées à toute situation impliquant le handicap au travail.

Ce module apporte à l'apprenant des connaissances historiques, légales mais aussi factuelles afin de déconstruire les idées reçues et stéréotypes sur la thématique du handicap en milieu professionnel. La durée moyenne du module de sensibilisation est de 2 h 00 à 2 h 30.

Nous disposons au total d'un quota de 1 000 inscriptions jusqu'au 31 décembre 2021.

Si vous êtes intéressés, le référent handicap national de votre branche se tient à votre disposition pour procéder aux inscriptions.

Pour votre information, une fois inscrit aux modules, l'apprenant peut y accéder jusqu'au 31 décembre 2021. Des informations seront disponibles concernant le suivi de la sensibilisation (avant, pendant et à la fin des modules).

Le calendrier des inscriptions est le suivant :

- du 1er au 30 novembre 2020 pour un démarrage des modules en décembre 2020,
- du 1er décembre 2020 au 28 février 2021 pour un démarrage des modules en mars 2021,
- du 1er mars au 30 avril 2021 pour un démarrage des modules en mai 2021,
- du 1er mai au 31 août 2021 pour un démarrage des modules en septembre 2021.

Simona Burgio, pilote de la mission nationale handicap, reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, mes salutations distinguées.



Justine Farcy

Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines

